

EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre 2023 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 40

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER à partir de 18h40 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUÏ par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle - Approbation du compte rendu annuel d'exploitation 2022 du délégataire

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1411-5 et suivants, L.2223-19, L.2223-40 et suivants et D.2223-99 et suivants,
- Vu le Code de la Santé Publique notamment son article R.1335-11,
- Vu le Budget Communal,
- Vu sa délibération n°24a du 24 mai 2011 décidant l'instauration d'un service public de crémation et la création d'un complexe funéraire dédié à la crémation comprenant un crématorium et un site cinéraire contigu sur la commune de Tulle,
- Vu sa délibération n°24b du 24 mai 2011 décidant la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux « service public de crémation »,
- Vu sa délibération n°35 du 5 juillet 2011 décidant la mise en délégation du Service Public de crémation,

- Vu sa délibération n° 2 du 18 décembre 2012 portant approbation du contrat de délégation de service public pour le crématorium liant la Ville de Tulle et la Société ATRIUM/SAUR,
- Vu sa délibération n° 24 du 5 avril 2016 portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle relatif à la prolongation du contrat de concession,
- Vu sa délibération n° 16 du 10 avril 2017 portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle relatif au transfert du contrat de DSP ATRIUM vers OGF,
- Vu sa délibération n°34 du 3 juillet 2018 approuvant le compte rendu annuel d'exploitation 2017 du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle,
- Vu sa délibération n° 14 du 10 décembre 2019 approuvant le compte rendu annuel d'exploitation 2018 du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle,
- Vu sa délibération n° 11 du 8 décembre 2020 approuvant le compte rendu annuel d'exploitation 2019 du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle,
- Vu sa délibération n°20 du 7 décembre 2021 approuvant le compte rendu annuel d'exploitation 2020 du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle,
- Vu sa délibération n°31 du 27 septembre 2022 portant approbation du compte rendu annuel d'exploitation 2021 du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle,
- Considérant qu'OGF, le délégataire, a remis à la collectivité le compte rendu annuel d'exploitation 2022,
- Considérant que ce rapport doit être examiné par la commission consultative des services publics locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants,
- Considérant que la CCSPL, réunie le 20 octobre 2023, a émis un avis favorable au rapport annuel présenté par le délégataire,
- Considérant, par ailleurs, que ce rapport doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal
- Vu compte rendu annuel d'exploitation 2022 du délégataire afférent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Emet un avis favorable sur le compte rendu annuel d'exploitation du crématorium 2022 remis à la collectivité par OGF.

2 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance
Clément VERGNE



Le Maire,
Bernard COMBES

Transmis au Contrôle de Légalité le : 20 DEC. 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 20 DEC. 2023

D40-12122023

Rapport d'activité

2022



Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	3
1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public	3
1.1.1. Objet et étendue de la délégation.....	3
1.1.2. Autorité délégante.....	3
1.1.3. Délégué.....	3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants	3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat	3
1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service.....	4
1.2.1. Les services fournis	4
1.2.2. Les installations	4
1.2.3. Le partage des charges entre le délégué et le délégant.....	4
2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER	5
2.1. présentation du Compte de résultat.....	5
2.1.1. Les règles comptables	5
2.1.2. Compte de résultat	5
2.2. Commentaires du compte de résultat	7
2.2.1. Activité et chiffre d'affaires	7
2.2.2. Charges d'exploitation	7
2.2.3. Services extérieurs.....	9
2.2.4. Autres services extérieurs.....	10
2.2.5. Redevances	11
2.2.6. Impôts et taxes.....	11
2.2.7. Charges de personnel	12
2.2.8. Autres charges de gestion courante	12
2.2.9. Intérêts et charges assimilées	12
2.3. COMPTE RENDU BILANCIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS	13
2.3.1. Etat de variation de patrimoine	13
2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué 13	13
2.3.3. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année.....	14
2.3.4. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise	14
2.4. Engagements financiers.....	14
3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	15
3.1. Evolution de la mortalité en France.....	15
3.2. Analyse du registre des crémations.....	17
3.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations	17
3.2.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations.....	18
3.2.3. Fréquentation de la salle de cérémonies.....	18
3.3. Autres indicateurs de qualité.....	19
3.3.1. Le Temps de mémoire	19
3.3.2. Registre d'appréciation du service	19
3.3.3. La communication relative au crématorium	19
3.3.4. Les enquêtes de satisfaction « Familles »	20
3.3.5. Périmètre Qualicert	21
3.3.6. Protection du Travailleur Isolé (PTI)	21
3.3.7. La collecte des déchets métalliques	22
4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE.....	24
4.1. Le compte rendu technique	24
4.2. Le compte rendu financier	25
4.2.1. Les tarifs des prestations du service public.....	25
4.2.2. La révision des tarifs.....	26
5. PERSPECTIVES 2023	27
ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2022	28

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur :

- La conception, la construction et l'aménagement d'un complexe funéraire,
- La maintenance et l'exploitation du complexe funéraire dédié à la crémation ainsi que de l'aménagement extérieur,
- La gestion et l'utilisation du complexe dans le respect de la réglementation et afin de satisfaire les besoins des familles.

1.1.2. Autorité délégante

La ville de Tulle

1.1.3. Déléataire

Société ATRIUM puis OGF suite à la signature de l'avenant n°2 le 16/05/2017 et l'habilitation 19.19.268.

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président : M. Alain COTTET
Directeur Délégué : M. Didier HEREAU
Directeur de secteur opérationnel : Mme Julie BELLEFACE

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Convention de délégation de service public d'une durée de 27 ans à compter du jour de la signature intervenue après l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité auprès de la Préfecture, le 27 décembre 2012.

L'avenant n°1 a porté à 29 ans la durée de la présente convention, soit jusqu'au 27 décembre 2041.

Le 16 mai 2017, l'avenant n°2 relatif au transfert juridique de la société Atrium vers la société OGF pour l'exploitation du crématorium est entré en vigueur.

Avenant n°3 Règlement intérieur du crématorium ?

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

- La réception des cercueils,
- L'accueil des familles,
- L'organisation des cérémonies à la demande des familles,
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four,
- La crémation des cercueils,
- La pulvérisation des cendres,
- La dispersion des cendres dans l'espace spécialement affecté à cet effet,
- La crémation des restes mortels provenant de corps exhumés,
- L'élimination de pièces anatomiques en dehors des heures d'ouverture au public,
- La fourniture des équipements cinéraires et la délivrance des titres d'occupation du jardin cinéraire.

1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :

- Des locaux destinés à l'accueil du public avec :
 - Un hall d'accueil,
 - Un espace de confort pour les familles,
 - Une salle de cérémonies,
 - Une salle de remise de l'urne,
 - Une salle de visualisation,
 - Un bloc sanitaire,
 - Le bureau du responsable de site,
- Des locaux techniques réservés au personnel avec :
 - Un local bureau administratif/préparation pour les opérateurs,
 - Un accès technique pour l'admission des défunts,
 - Un espace dédié à la crémation,
 - Un local pour dépôt provisoire des urnes,
 - Un local vestiaires/sanitaires,
 - Un parking.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Les charges sont supportées en totalité par le délégataire.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

2.1.1. Les règles comptables

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2022 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1.2. Compte de résultat

en euros hors taxes	ANNEE 2021	% du CA	ANNEE 2022	% du CA	Var% 2021/2022
Nombre crémations (dont exhumations)	560		539		-3.8%
Nombre crémations (PAOH)					0.0%
Nombre de dispersions	1		1		0.0%
Nombre de locations de la salle de cérémonie sans crémation	1		1		0.0%
Chiffre d'affaires					
Crémation	412 411 €	99.9%	404 210 €	99.9%	-2.0%
Dispersion	62 €	0.0%	62 €	0.0%	0.0%
Jardin du Souvenir		0.0%		0.0%	
Salle de Cérémonie	145 €	0.0%	103 €	0.0%	-29.3%
Conservation d'urne		0.0%		0.0%	0.0%
Autres CA Crémation		0.0%		0.0%	0.0%
Autres CA	80 €	0.0%	40 €	0.0%	
TOTAL RECETTES	412 697 €	100.0%	404 414 €	100.0%	-2.0%

Fournitures et consommables	42 003 €	10.2%	42 685 €	10.6%	1.6%
Eau	212 €	0.1%	371 €	0.1%	75.0%
Gaz	30 945 €	7.5%	31 114 €	7.7%	0.5%
Electricité	8 472 €	2.1%	8 985 €	2.2%	6.1%
Fournitures entretien	- €	0.0%	- €	0.0%	
Fournitures administratives	1 027 €	0.2%	974 €	0.2%	-5.1%
Achats Fournitures exploitation	1 347 €	0.3%	1 241 €	0.3%	-7.8%
Services extérieurs	36 499 €	8.8%	36 224 €	9.0%	-0.8%
Sous traitance	- €	0.0%	- €	0.0%	
Location mobilières	- €	0.0%	- €	0.0%	
Autres locations	- €	0.0%	- €	0.0%	
Equipements opérateurs crématorium	306 €	0.1%	574 €	0.1%	87.6%
Entretien Rep. Vêtements	- €	0.0%	- €	0.0%	0.0%
Entretien des équipements de crémation et filtration	26 765 €	6.5%	28 450 €	7.0%	6.3%
Contrôles techniques	6 800 €	1.6%	4 398 €	1.1%	-35.3%
Assurances	2 628 €	0.6%	2 802 €	0.7%	6.6%
Assurances véhicules	- €	0.0%	- €	0.0%	
Etudes et recherches	- €	0.0%	- €	0.0%	
Documentation	- €	0.0%	- €	0.0%	
Autres services extérieurs	64 108 €	15.5%	67 346 €	16.7%	5.1%
Entretien des locaux et espaces verts	16 059 €	3.9%	20 151 €	5.0%	25.5%
Honoraires (CAC,...)	- €	0.0%	- €	0.0%	
Frais actes hors contentieux	- €	0.0%	- €	0.0%	
frais de siège	35 079 €	8.5%	33 971 €	8.4%	-3.2%
Publicité	- €	0.0%	500 €	0.1%	0.0%
Transport sur achat	- €	0.0%	- €	0.0%	
Déplacements, missions, réceptions	2 397 €	0.6%	1 843 €	0.5%	-23.1%
Frais postaux et télécoms	192 €	0.0%	243 €	0.1%	26.3%
Frais de banques	- €	0.0%	- €	0.0%	
Cotisations professionnelles	- €	0.0%	- €	0.0%	
Redevances	10 380 €	2.5%	10 638 €	2.6%	2.5%
Impôts et taxes	19 542 €	4.7%	19 952 €	4.9%	2.1%
Taxe foncière	10 726 €	2.6%	10 777 €	2.7%	0.5%
CFE	6 520 €	1.6%	6 422 €	1.6%	-1.5%
CVAE	1 636 €	0.4%	2 107 €	0.5%	28.8%
ORGANIC	660 €	0.2%	647 €	0.2%	-2.0%
Charges de personnel	87 274 €	21.1%	84 713 €	20.9%	-2.9%
Personnel (refacturations intragroupe)					
Rémunération du personnel	65 305 €	15.8%	64 651 €	16.0%	-1.0%
Charges sociales	21 968 €	5.3%	20 062 €	5.0%	-8.7%
Subvention d'exploitation reçue	- €	0.0%	- €	0.0%	
Autres charges de gestion courante	803 €	0.2%	753 €	0.2%	
Perte sur créances clients	803 €	0.2%	753 €	0.2%	
Perte sur écart de règlements	- 1 €	0.0%	- €	0.0%	-100.0%
Intérêts et charges assimilées	113 829 €	27.6%	110 378 €	27.3%	-3.0%
Intérêt nivellement					
Intérêt participation					
Frais financiers	113 829 €	27.6%	110 378 €	27.3%	-3.0%
Charges et Produits Exceptionnels	- €	0.0%	- €	0.0%	
Amortissements de caducité					
Charges Exceptionnelles	- €	0.0%	- €	0.0%	
Produits Exceptionnels	- €	0.0%	- €	0.0%	
Dotations amort. et prov.	94 775 €	23.0%	94 649 €	23.4%	-0.1%
Amortissements	94 775 €	23.0%	94 649 €	23.4%	-0.1%
TOTAL CHARGES	458 832 €	111.2%	456 701 €	112.9%	-0.5%
RESULTAT	46 135 €	-11.2%	52 287 €	-12.9%	13.3%
Impôts sur les sociétés	- €	0.0%	- €	0.0%	
RESULTAT après IS	46 135 €	-11.2%	52 287 €	-12.9%	13.3%

2.2. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

2.2.1. Activité et chiffre d'affaires

Le montant du chiffre d'affaires a été déterminé en fonction :

- Du système de facturation GESCO,
- Des tarifs en vigueur.

Le chiffre d'affaires « crémations » de l'année 2022 s'élève à **404 414 €** pour **539** crémations contre 412 697 € pour 560 crémations (dont 2 crémations pièces anatomiques) en 2021, soit une diminution de -2%.

Le chiffre d'affaires 2022 se décompose ainsi :

Répartition du CA	2021		2022		Var. % CA
	NB	CA	NB	CA	
CA Crémation					
Crémation adultes	551	410 529 €	534	402 893 €	-2%
Crémation enfants	6	1 130 €	3	565 €	-50%
Crémation après exhumation	2	752 €	2	752 €	0%
Crémation indigents	1	0 €	0	0 €	
Crémation autres (exclu du calcul nb crémation)	0	- €	0	0 €	
Sous-total CA Crémation	560	412 411 €	539	404 210 €	-2.0%
CA Autres Crémation					
Crémation pièces anatomiques	0	- €	0	- €	
Sous-total CA Autres Crémation	0	0 €	0	0 €	
CA Autres produits					
Dispersion de cendres	1	62 €	1	62 €	0%
Location de la salle de cérémonie	0	0 €	1	103 €	
Conservation d'urne	4	145 €	0	- €	-100%
Autres CA	2	80 €	1	40 €	-50%
Sous-total CA Autres produits	7	287 €	3	204 €	-29%
CA Total	567	412 697 €	542	404 414 €	-2%

Le nombre de crémations a diminué de -3.8%, passant de 560 crémations en 2021 à **539** en 2022.

Le CA « Autres produits » a diminué de -29 %, soit **204 €** en 2022 contre 287 € en 2021.

Le chiffre d'affaires total est de **404 414 €** en 2022 contre 412 697 € en 2021, soit une diminution de -2 %.

2.2.2. Charges d'exploitation

2.2.2.1. Fournitures et consommables

Eau

La consommation facturée correspond aux factures du crématorium. La facturation pour l'année 2022 s'élève à **371 €** soit un coût par crémation de **0,69 €**.

En euros HT	2021	2022	Var. %
Coût d'eau	212	371	75%
Coût unitaire par crémation	0,38	0,69	82%

Gaz

Le gaz facturé correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année ressort à **31 114 €**, soit un coût par crémation de **57,73 €**.

En euros HT	2021	2022	Var. %
Coût du gaz	30 945	31 114	0,5%
Coût unitaire par crémation	55,26	57,73	4%

Le coût du gaz a augmenté de 0,5% cette année par rapport à 2021, le coût par crémation a augmenté de 4%.

2022	janv.-22	févr.-22	mars.-22	avr.-22	mai.-22	juin.-22
Gaz KWH	62 711	75 522	55 996	73 674	54 479	60 474

2022	juil.-22	août.-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Gaz KWH	50 190	71 207	63 484	62 933	58 747	56 699

Total	2021	2022
Gaz KWH	760 520	746 116

Var. VAL	Var. %
-14 404	-2%

Electricité

L'électricité facturée correspond aux factures du crématorium. Le coût total de l'électricité pour l'année ressort à **8 985€**, soit un coût par crémation de **16,67 €**.

En euros HT	2021	2022	Var. %
Coût de l'électricité	8 472	8 985	6,1%
Coût unitaire par crémation	15,13	16,67	10%

Le coût de l'électricité a augmenté de 6,1 % en 2022 par rapport à 2021 et le coût par crémation de 10%.

2022	janv.-22	févr.-22	mars.-22	avr.-22	mai.-22	juin.-22
Electricité KWH	4 817	5 542	5 187	3 945	5 302	4 219

2022	juil.-22	août.-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Electricité KWH	4 238	6 495	6 106	6 209	4 353	3 973

Total	2021	2022
Electricité KWH	60 579	60 386

Var. VAL	Var. %
-193	0%

Fournitures entretien

Le poste est à **0 €** en 2022 contre 0 € en 2021.

Fournitures administratives

Les fournitures administratives comprennent essentiellement l'achat des fournitures de bureau, l'entretien et les consommables de l'imprimante/photocopieur/fax. Le montant total du poste est de **974 €** contre 1 027 € en 2021.

	2021	2022
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	45	93
Fournitures administratives (JPG, STAPLES, STACI)	860	738
Cartes de visite (LESCURE)	122	143
TOTAL	1 027	974

Achats Fournitures exploitation

Ce poste regroupe l'achat des pastilles réfractaires, de petits outillages, de produits divers et des plaques. En 2022, ce poste s'élève à **1 241 €** contre 1 347 € en 2021.

	2021	2022
Pastilles réfractaires (VOLSING, ATRIUM)	470	492
Fontaine à eau (CHATEAU D'EAU)	642	801
Traitement déchets (PROSERVE DASRI)	234	0
TOTAL	1 346	1 241

2.2.3. Services extérieurs

Équipement opérateurs crématorium

Ce poste correspond à des achats de vêtements pour le personnel du crématorium. En 2022, le poste s'élève à **574 €** contre 306 € l'année passée.

Entretien des équipements de crémation

Le montant représente la maintenance préventive et curative des équipements de crémation, il s'élève à **28 450 €** contre 26 765 € en 2021. Cette somme comprend entre autres une commande de réactif et De glycol.

La répartition de la charge :

	2021	2022
Maintenance de l'équipement de crémation + achats de réactifs (FMI)	22 421	26 994
Evacuation des résidus (FMI)	555	636
Intervention suite à une panne (FMI)	3 788	820
TOTAL	26 765	28 450

Contrôle technique

Ce poste s'élève à **4 398 €** contre 6 800 € en 2021 et correspond aux charges liées aux différents contrôles réglementaires réalisés au crématorium au cours de l'année.

	2021	2022
Contrôle des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	220	220
Contrôle des appareils de lavage (BUREAU VERITAS)	180	182
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	5 290	3 180
Contrôle des installations (BUREAU VERITAS)	600	635
Conformité électrique	285	0
Contrôle thermographique	225	231
TOTAL	6 800	4 398

Le contrôle des rejets atmosphériques et des installations funéraires doivent être réalisés tous les 2 ans d'un point de vue réglementation. Deux contre-mesures ont été réalisées avant d'obtenir la conformité des rejets en 2022.

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **2 802 €** en 2022 contre 2 628 € en 2021 pour le crématorium de Tulle.

2.2.4. Autres services extérieurs

Entretien des locaux et espaces verts

Le montant du poste « Entretien des locaux et espaces verts » s'élève à **20 151 €** contre 16 059 € en 2021. D'importants travaux de rénovation sur le réseau de refoulement ont été effectués en 2022.

Ce poste comprend notamment :

	2021	2022
Entretien et nettoyage de locaux et des vitres (PEI)	11 258	11 172
Maintenance CVC (FMC)	1 026	1 834
Télésurveillance (PROSEGUR)	216	216
Maintenance incendie (EUROFEU)	89	421
Travaux (ETABLISSEMENTS MIANE ET VINATIER)	0	6 199
Divers dépannages (pompage, portail, ...)	3 469	309
TOTAL	16 059	20 151

Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à **33 971 €** en 2022 contre 35 079 € en 2021 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

En 2022, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à **8,4%** des produits d'exploitation contre 8,5% en 2021. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

Publicité

Le montant s'élève à 500€ de « A TOUS JAZZ » sur 2022 contre un montant nul en 2021.

Transport sur achat

Sans objet pour l'année 2022 et 2021.

Déplacements, missions, Réceptions

En 2022, le poste s'élève à **1 843 €** contre 2 397 € en 2021 et comprend les frais de déplacements du responsable de crématorium et une facture pour l'intervention musicale lors de la journée du souvenir.

Frais postaux et télécom

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques utilisées pour le téléphone, le fax et la ligne informatique ainsi que les achats de timbres dans le cadre d'envoi ponctuel. Le montant total s'élève à **243 €** en 2022 contre 192 € en 2021.

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient bien compris dans les frais d'administration.

2.2.5. Redevances

Le montant total du poste « Redevances » s'élève à **10 638 €** contre 10 380€ en 2021.

Il est composé de :

La redevance fixe : le montant est de **10 638 €** contre 10 371 € en 2021

La redevance variable : le nombre de crémations étant inférieur à 600, la redevance variable ne s'applique pas.

2.2.6. Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **19 952 €** en 2022 contre 19 542 € en 2021.

Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe foncière.

CET:

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La CFE s'élève à **6 422 €** sur 2022 contre 6 520 € en 2021.

La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 0.75% plus une taxe additionnelle de 3.46%, et 1% de frais d'assiette (qui s'applique au niveau du groupe OGF) de la valeur ajoutée du crématorium. Elle s'élève à **2 107 €** en 2022 contre 1 636 € en 2021.

C3S:

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à **647 €** en 2022 contre 660 € en 2021.

Taxe foncière:

La taxe foncière est de **10 777 €** pour l'année 2022 contre 10 726 € en 2021.

2.2.7. Charges de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2022 à **84 713 €** contre 87 274 € en 2021.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au crématorium en 2022. Ce montant comprend également une quote-part du salaire du directeur de secteur opérationnel à hauteur de 5% et une quote-part du salaire du responsable de crématorium à hauteur de 20% pour leurs activités d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium.

Exploitation HORS POLYVALENCE

	HRS TRAVAILLEES	HRS PAYEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	3 312	3 665	55 854	18 088	73 942
2022	3 222	3 637	55 801	16 344	72 145

Exploitation POLYVALENCE ENTRANTE

Exploitation POLYVALENCE SORTANTE

	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	-	-	-	-	-193	-3 231,74	-1 100,98	-4 332,72
2022	-	-	-	-	-219,25	-3 712,12	-1 240,77	-4 952,89

Encadrement

	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	413	10441	4534	14975
2022	401	10570	4560	15130

2.2.8. Autres charges de gestion courante

Ce poste correspond à la perte/gain sur créance client ou sur écart de règlement. Le montant est de **753 €** en 2022 contre 803 € en 2021.

2.2.9. Intérêts et charges assimilées

Frais financiers

Le montant des frais financiers s'élève à **110 378 €** contre 113 829 € en 2021. Ils sont prévus contractuellement.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**.

Impôt sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés est de **25 %** sur OGF et ne s'applique qu'en cas de résultat positif. Le Taux d'imposition a changé à partir du 01/04/22 mais par mesure de simplification, nous avons appliqué le même taux pour toute l'année.

2.3. COMPTE RENDU BILANCIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

2.3.1. Etat de variation de patrimoine

Pas de nouvelles acquisitions sur 2022.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**

2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

2.3.2.1. Conformité des installations du crématorium

Ci-dessous les derniers contrôles réalisés et leur date de validité :

Conformité du bâtiment			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
06/07/2022	6	06/07/2028	A planifier

Le contrôle des rejets atmosphériques et des dispositifs de sécurité des équipements de crémation, sont prévus tous les deux ans :

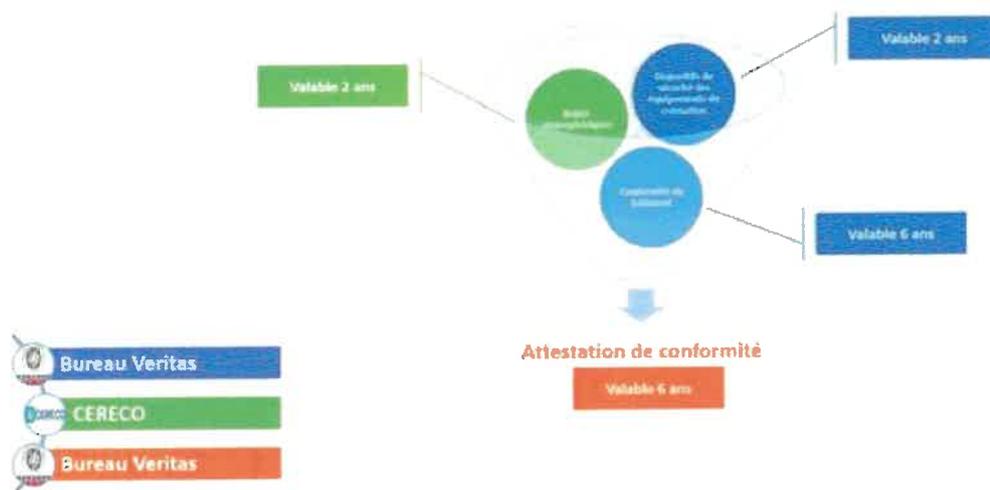
Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
15/02/2021	2	15/02/2023	Eté 2023

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
27/07/2021	2	27/07/2023	Eté 2023

Les crématoriums sont soumis à une réglementation stricte, notamment en ce qui concerne le respect des normes de conformité qui leur sont applicables pour exercer leur activité. Dans ce cadre, ces établissements font l'objet de divers contrôles, destinés à vérifier qu'ils respectent les conditions d'exercice.

Pour simplifier la mise en œuvre de ces contrôles, le Gouvernement a allégé la procédure qui leur est applicable, notamment en ce qui concerne l'attestation délivrée à la suite de la visite de conformité du bâtiment. Ce document, initialement remis par le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS), est désormais édité par un organisme de contrôle accrédité par le Comité français de l'accréditation depuis le 1^{er} mars 2021. Nous avons fait le choix de travailler avec Bureau Veritas qui, à compter de cette date, nous délivre les attestations de conformité de nos crématoriums après la réalisation d'un contrôle de conformité du bâtiment.

Pour obtenir la prochaine attestation de conformité, il sera nécessaire de disposer des trois rapports de contrôle issus des bureaux de contrôle présentés dans le schéma ci-dessous :



2.3.2.2. Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien des équipements de crémation sont assurés par la société FMI. Le contrat de maintenance garantit des visites annuelles préventives, au cours desquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage des équipements de crémation. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de palier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation des équipements de crémation.

2.3.2.3. Programme contractuel d'investissements

Sans objet.

2.3.3. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Sans objet.

2.3.4. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements. Les matériels informatiques et de téléphonie sont des biens de reprise.

2.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Conformément à l'article 26 de la convention de délégation, une garantie à 1^{ère} demande a été réalisée.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

Au 1er janvier 2023, la France compte 68 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2022, après + 0,4 % en 2021 et + 0,3 % en 2020. En 2022, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, atteint son plus bas niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à + 56 000. Il avait déjà atteint en 2020 un niveau historiquement bas du fait de la forte hausse du nombre de décès due à l'épidémie de Covid-19. Il était légèrement remonté en 2021 grâce au rebond du nombre de naissances et à une baisse du nombre de décès.

En 2022, 723 000 bébés sont nés en France (selon les estimations réalisées fin novembre 2022), soit 19 000 de moins qu'en 2021 (- 2,6 %). Entre 2015 et 2020, les naissances ont été chaque année de moins en moins nombreuses. En 2021, le nombre de naissances avait augmenté, dans un contexte marqué par les conséquences de la pandémie. Le nombre de naissances avait tout d'abord chuté neuf mois après le confinement du printemps 2020 : entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021, il était né 10 % de bébés de moins qu'à la même période un an auparavant. Le contexte de crise sanitaire et de fortes incertitudes économiques avaient pu inciter des couples à reporter leurs projets de parentalité. Le rebond des naissances qui avait suivi en mars et avril 2021, puis la forte remontée durant le second semestre, avaient permis de dépasser le niveau des naissances de l'année 2020. En janvier 2022, les naissances reculent à nouveau, neuf mois après le troisième confinement, et augmentent temporairement en février. À partir de mars 2022, les naissances sont presque toujours inférieures à celles du mois correspondant en 2020, en particulier en octobre 2022. Le nombre de naissances en 2022 est ainsi le plus faible depuis 1946.

Un nombre toujours élevé de décès dû à la poursuite de la pandémie et aux canicules

En 2022, environ 673 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations réalisées fin janvier 2023) contre 661 000 en 2021. C'est 12 000 de plus qu'en 2021 (+ 1,8 %), et d'avantage qu'en 2020 (+ 4 000), première année marquée par l'épidémie de Covid-19, et nettement plus qu'en 2019 (+ 60 000). La hausse entre 2019 et 2022 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires de fin 2022 à 667 000 décès, de la manière suivante : + 29 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, - 21 000 dus à la tendance à la baisse des quotients de mortalité et + 46 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 48 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé (43 000 décès de plus que le nombre attendu) malgré les effets positifs de la campagne de vaccination. La pandémie s'est poursuivie avec le variant Omicron, très contagieux, qui s'est propagé en fin d'année 2021 et en 2022. En outre, une épidémie de grippe tardive, avec un pic en avril, et trois périodes de canicule (mi-juin, du 10 au 25 juillet et la première quinzaine d'août) ont été la cause de pics de mortalité qui ont maintenu les décès à un niveau élevé en 2022.

L'espérance de vie en 2022 reste inférieure de 0,4 an à celle de 2019

En 2022, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les hommes gagnent 0,1 an d'espérance de vie par rapport à 2021 (+ 0,2 an par rapport à 2020), alors que l'espérance de vie des femmes reste identique à celle de 2021 (+ 0,1 an par rapport à 2020). Du fait de sa forte baisse en 2020 (- 0,5 an pour les femmes, - 0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie en France est inférieure de 0,4 an à celle de 2019, pour les femmes comme pour les hommes.

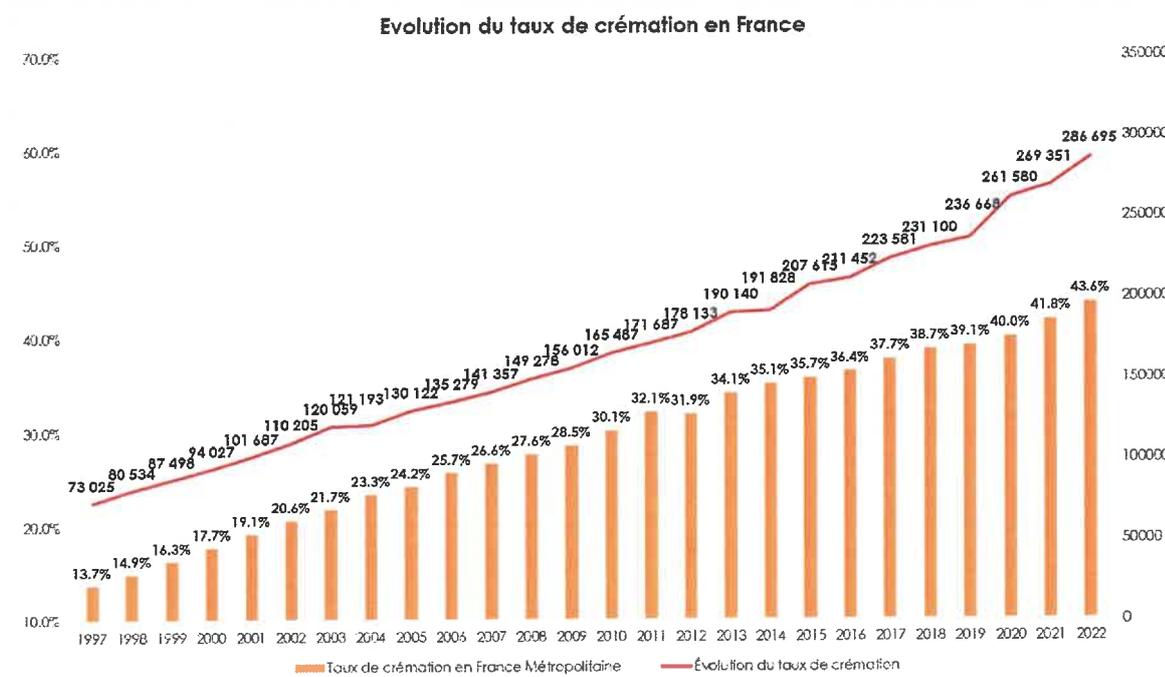
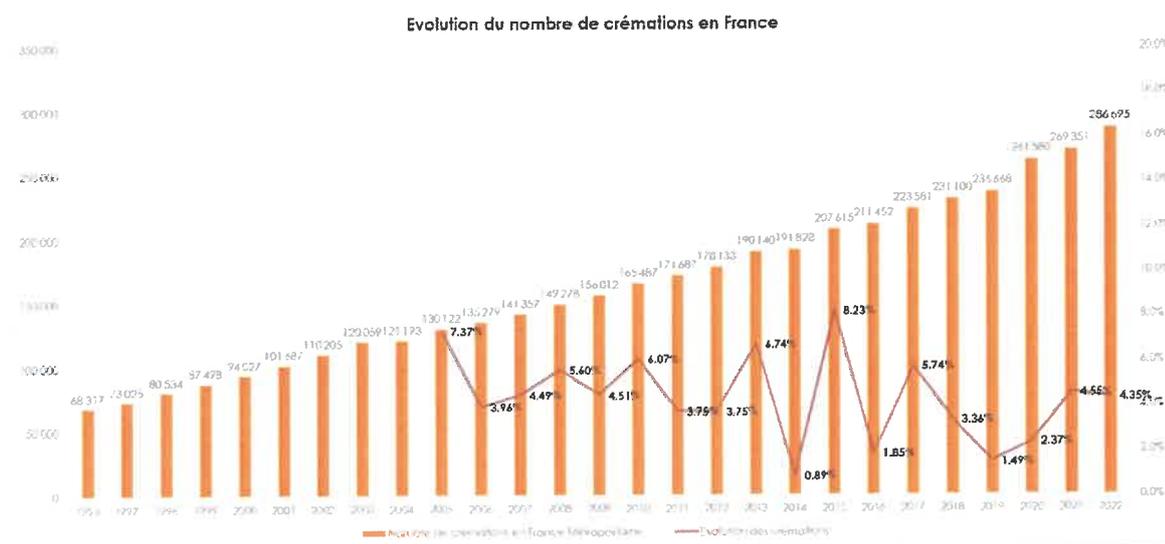
En 2021, l'espérance de vie, en France, est supérieure de plus de deux ans à la moyenne de l'UE27 (82,8 ans pour les femmes, 77,2 ans pour les hommes).

En France, comme dans l'Union européenne, une personne sur cinq a 65 ans ou plus

Au 1er janvier 2023, en France, 21,3 % des habitants ont 65 ans ou plus (figure 6). Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom. Ce constat est partagé par tous les pays de l'UE27. En 2021, les personnes de 65 ans ou plus représentent 20,8 % de la population de l'UE27, contre 17,8 % en 2011. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce, au Portugal et en Allemagne.

Source : INSEE

Bilan démographique 2022 - Insee Première révisé par OGF suite à mise à jour du 27 janvier 2023 par Insee - Décès 2022



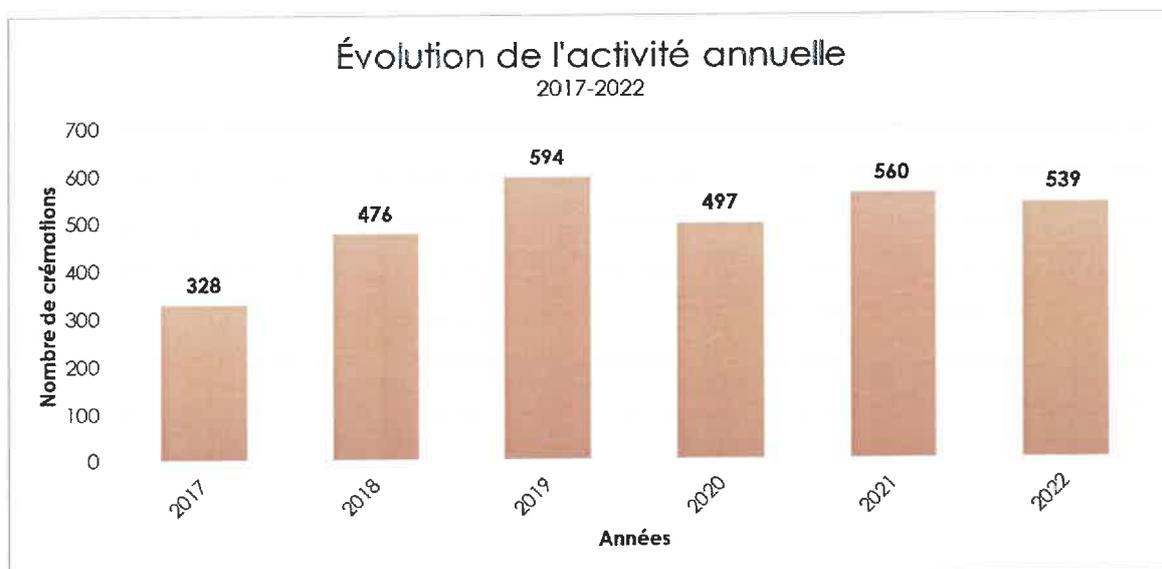
3.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

L'exploitation du système de planification des crémations, HOMMAGE, a permis de procéder aux analyses ci-après.

3.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations

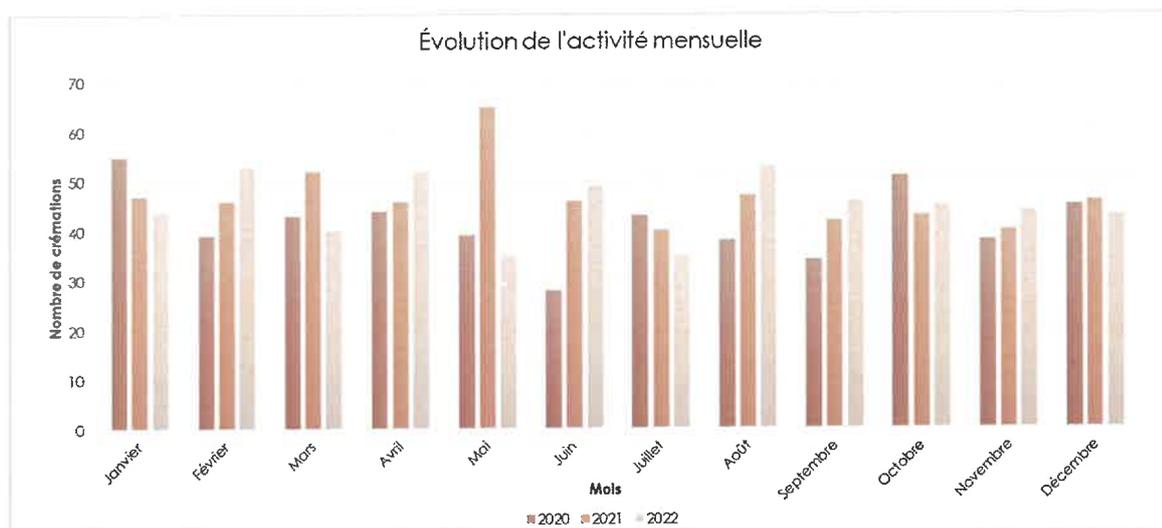
Activité annuelle		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2017	328	
2018	476	45%
2019	594	24.8%
2020	497	-16%
2021	560	-6%
2022	539	8%

Répartition par types de crémation	
Prestations	2022
Adultes	534
Indigents	0
Hors gabarit standard - plus value	
Très jeunes enfants	3
TOTAL	537
Exhumations	2
PAOH	0
TOTAL	539



3.2.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations

Activité mensuelle (Hors pièces anatomiques)						
Mois	2020		2021		2022	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	55	55	47	47	44	44
Février	39	94	46	93	53	97
Mars	43	137	52	145	40	137
Avril	44	181	46	191	52	189
Mai	39	220	65	256	35	224
Juin	28	248	46	302	49	273
Juillet	43	291	40	342	35	308
Août	38	329	47	389	53	361
Septembre	34	363	42	431	46	407
Octobre	51	414	43	474	45	452
Novembre	38	452	40	514	44	496
Décembre	45	497	46	560	43	539
TOTAL	497		560		539	



3.2.3. Fréquentation de la salle de cérémonies

La salle de cérémonies est systématiquement mise à la disposition de toutes les familles qui accompagnent les défunts.

Si les familles souhaitent une cérémonie d'adieu personnalisée, cette dernière est alors assurée par le maître de cérémonie de l'entreprise funéraire choisie par les familles ou directement par le personnel du crématorium formé à cet effet.

Dans ce cas, le personnel du crématorium se charge de l'accueil et de la mise à disposition de la salle de cérémonies et du matériel de sonorisation.

3.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

3.3.1. Le Temps de mémoire

Rappelons que pour le Temps de Mémoire, toutes les familles reçues au crématorium au cours de l'année écoulée sont conviées à participer à cette cérémonie d'hommage aux défunts qui s'accompagnent d'une projection d'images, de vidéos et de lectures de textes et poèmes.

Des témoignages de familles, d'associations et de professionnels en lien avec le milieu médical et le deuil viennent également apporter des éléments de réflexion sur le vécu des proches lors d'un décès ainsi que sur le travail du deuil.

C'est le samedi 3 décembre 2022 qu'a eu lieu la cérémonie du Souvenir au crématorium de Tulle. 26 personnes étaient réunies pour rendre hommage à leurs proches.



3.3.2. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est dorénavant mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

Il convient de préciser que ce registre est utilisé comme un registre du souvenir sur lequel sont laissés des messages de sympathie destinés aux défunts et familles. Les familles expriment le plus souvent directement auprès du personnel du crématorium leur satisfaction pour l'accueil, l'organisation et le déroulement du dernier hommage rendu au défunt.

3.3.3. La communication relative au crématorium

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

3.3.4. Les enquêtes de satisfaction « Familles »

Afin d'évaluer la satisfaction des usagers du crématorium, une enquête de satisfaction est systématiquement remise aux familles, accompagnée d'une enveloppe pré-affranchie.

Par ce processus sécurisé, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire. Ce dernier comprend une grille d'évaluation des prestations ainsi qu'un pavé d'appréciation libre, le but étant d'obtenir une visibilité accrue sur la qualité des services rendus aux familles dans l'établissement. Pour OGF, gestionnaire du crématorium, cet outil de suivi est primordial afin de maintenir ou d'améliorer au quotidien la qualité des services rendus aux usagers.

Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par la société INIT puis transmise au crématorium. Après une analyse entre chaque membre du personnel, une communication des résultats accompagnée d'explications est faite au délégué.

La restitution annuelle des résultats du crématorium est présentée ci-après :

Synthèse des résultats

Niveau

Excellent	≥ 95%
Très bon	de 90% à 94,9%
Bon	de 85% à 89,9%
Moyen	de 80% à 84,9%
Médiocre	< 80%

Evolution (+/- 5 points)

▶	Stable
▲	Hausse
▼	Baisse

	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	CUMUL 2022	Rappel 2021	Evolution (2022 / 2021)
Nombre de questionnaires	22	19	16	26	83	76	
La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	100,0%	84,2%	100,0%	92,3%	94,0%	89,5%	▶
L'accueil	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	98,7%	▶
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	98,7%	▶
Le confort des locaux	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶
L'hommage lors de la remise des cendres	100,0%	100,0%	93,8%	100,0%	98,7%	98,5%	▶
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶

3.3.5. Périmètre Qualicert

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée en décembre 2018 par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 23 janvier 2019.



3.3.6. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



3.3.7. La collecte des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobile, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2022, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **8 505.33 €** pour **286 kg** de métaux collectés.

Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

En 2021, vous avez choisi de reverser le montant de la valorisation des métaux du crématorium de TULLE à la Fondation PFG

Les projets solidaires soutenus par la Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG soutient financièrement des structures d'intérêt général qui contribuent à améliorer l'accompagnement des personnes endeuillées, des personnes en fin de vie et de leurs aidants en France. La Fondation est aujourd'hui connue et reconnue des organisations mobilisés sur ces sujets. Chaque année, elles sont près de 150 à répondre à son appel à projets et depuis sa création plus de 650 projets ont été soutenus. Unique Fondation ayant choisi de dédier ses financements au deuil et à la fin de vie, elle est devenue un acteur primordial de la solidarité sur des sujets de société majeurs, qui sont en recherche constante de financement.

Des soutiens impartiaux et transparents

Pour sélectionner les projets soutenus, la Fondation organise tous les ans, au printemps, un appel à projets. Ce fonctionnement permet de structurer la démarche de financement, d'assurer la transparence et le suivi des soutiens apportés et enfin, d'être visible auprès des organismes d'intérêt général concernés. Les projets sont évalués par des instructeurs professionnels. Ces derniers font des recommandations de soutien, selon des critères impartiaux liés à la vocation de la Fondation et la qualité des projets, pour faciliter les délibérations des décisionnaires : les membres du comité exécutif de la Fondation PFG.

Sous égide Fondation de France

La Fondation PFG est une entité indépendante dans son fonctionnement et dans le choix des associations qu'elle soutient. Elle compte notamment parmi les 945 fondations sous l'égide de la Fondation de France, le premier réseau de philanthropie sur le territoire national.

La Fondation de France joue un rôle de conseil auprès de la Fondation PFG, elle gère ses comptes, encadre l'éligibilité des dossiers de demande de dons et s'assure du respect du cadre du mécénat.

La Fondation PFG est présidée par Fabian De Lacaze, Directeur marques et communication OGF, et son Comité exécutif est composé de 8 membres : 5 collaborateurs d'OGF et 3 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Grâce à votre choix, le deuil et la fin de vie mieux pris en charge en France et sur votre territoire

Dans le cadre du dernier appel à projets (2022), la Fondation PFG soutient 89 projets partout en France pour un montant total de **plus de 560 000 €**.

Plus particulièrement sur votre territoire (Région Nouvelle Aquitaine), la Fondation PFG a versé 56 403 € à :

Nom de l'association	Localité	Département	Région	Titre / Résumé du projet	Montant accordé
Adapei Corrèze	Malemort	Corrèze	Nouvelle-Aquitaine	Créer des groupes de parole animés par une psychologue, à destination des aidants et/ou proches de personnes handicapées, endeuillées	2 600.00 €
ADMR Vienne	Chasseneuil-du-poitou	Vienne	Nouvelle-Aquitaine	Réaliser une session de formation, à destination des aides-soignants de la SSIAD (10 aides-soignants), sur la fin de vie et les techniques de toucher-massage-relaxation auprès des patients.	6 203.00 €
ASP 23	Guéret	Creuse	Nouvelle-Aquitaine	Développer l'activité d'accompagnement à domicile : formation de bénévoles, acquisition d'un véhicule, création d'un pôle suivi de deuil.	15 000.00 €
ASP L'Estuaire	Niort	Deux-Sèvres	Nouvelle-Aquitaine	Accompagner la formation au deuil des bénévoles de l'association: - formation initiale avec un volet "deuil" - formation continue et groupes de parole mensuels avec supervision assurée par une psychologue.	2 000.00 €
Des boules aux nez	Perigueux	Dordogne	Nouvelle-Aquitaine	Interventions de duos de clowns dans une unité de soins de longue durée.	6 000.00 €
La petite fille aux allumettes	Bordeaux	Gironde	Nouvelle-Aquitaine	Groupes thérapeutiques animés par des psychologues et soirées d'information au grand public.	20 000.00 €
PALLIA PLUS	Bordeaux	Gironde	Nouvelle-Aquitaine	Poursuite de l'aménagement du lieu de regroupement des groupes de parole pour personnes en deuil, et des journées de groupe "Mieux-être" pour patients en situation palliative précoce. (action débutée en 2021 avec la Fondation)	1 600.00 €
Val Vivre avec en Limousin	Isle	Haute-Vienne	Nouvelle-Aquitaine	Approfondir la formation de 2 animatrices de l'équipe pour l'animation de groupe d'entraide de personnes endeuillées.	1 000.00 €
VSD Aquitaine	Bayonne	Pyrénées-Atlantiques	Nouvelle-Aquitaine	Week-end fédéral vivre son deuil avec l'intervention de 2 intervenants pour les bénévoles.	2 000.00 €

En parallèle de l'appel à projets, la Fondation PFG soutient également des projets d'envergure nationale nécessitant un financement sur plusieurs années. Depuis la fin d'année 2020, la Fondation est engagée à hauteur de 500 000 € sur 5 ans auprès d'**Helebor** pour développer la démarche palliative dans toute la France ; à partir de 2023, **Visitatio – Voisins & Soins** bénéficie d'un soutien de 180 000 € sur 3 ans pour accompagner les personnes en fin de vie à leur domicile, à travers le développement de réseaux de bénévoles et de professionnels soignants spécialisés en soins palliatifs.

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.1.1.1. Les horaires d'ouverture

Le crématorium est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30, puis de 13h30 à 16h30. Deux créneaux supplémentaires de crémation peuvent être proposés le samedi matin en cas de forte demande.

4.1.1.2. Les moyens en personnel

L'équipe du crématorium est composée de deux personnes :

Leurs missions quotidiennes concernent :

- L'accueil des familles,
 - L'accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
 - La réalisation de cérémonie de recueillement,
 - La réalisation des crémations,
 - L'entretien des installations techniques,
 - La tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
 - Les prises d'ordres pour le crématorium,
 - La tenue du planning de crémation et accueil téléphonique.
- L'encadrement est assuré par Madame Julie BELLEFACE.

4.1.1.3. La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- Les procédures internes en matière de gestion des crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des équipements de crémation de crémation,
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,
- L'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

4.2. LE COMPTE RENDU FINANCIER

4.2.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2022 ont été les mêmes qu'en 2021 :

Prestations	Tarifs au 1er janvier 2022		
	Prix H.T.	T.V.A. 20,00%	Prix T.T.C.
CREMATIONS AVEC FAMILLES			
Crémations adultes <i>(hors prestations gratuites, cf. plus bas)</i>	753.33 €	150.67 €	904.00 €
Crémations jeunes enfants <i>de 1 à 12 ans (hors prestations gratuites, cf. plus bas)</i>	375.83 €	75.17 €	451.00 €
Crémations très jeunes enfants <i>(de 0 à 1 an (hors prestations gratuites, cf. plus bas)</i>	188.33 €	37.67 €	226.00 €
Crémations indigents et ayants-droit <i>(sur présentation d'un certificat de la CCASS) et ayants-droit (personnel mort en service commandé)</i>			
Cercueils hors gabarit standard - plus value	102.50 €	20.50 €	123.00 €
CREMATIONS POST MORTEM			
Crémations restes mortels grand gabarit (famille) <i>crémation d'un corps de moins de 5 ans en cercueil</i>	753.33 €	150.67 €	904.00 €
Crémations restes mortels petit gabarit (famille) <i>crémation d'un corps de plus de 5 ans en cercueil ou reliquaire</i>	375.83 €	75.17 €	451.00 €
Crémations restes mortels grand gabarit (collectivité) <i>crémation d'un cercueil contenant des restes mortels</i>	602.50 €	120.50 €	723.00 €
Crémations restes mortels petit gabarit (collectivité) <i>crémation d'un reliquaire contenant des restes mortels</i>	301.67 €	60.33 €	362.00 €
PIECES ANATOMIQUES			
Pièces anatomiques - petit conteneur <i>(30 kg ou 100 l)</i>	415.00 €	83.00 €	498.00 €
Pièces anatomiques - grand conteneur <i>(60 kg ou 200 l)</i>	828.33 €	165.67 €	994.00 €

Prestations	Tarifs au 1er janvier		
	Prix H.T.	2022 T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
CEREMONIES			
Hommage simple <i>Prestation comprise dans le tarif de crémation Utilisation de la salle de cérémonie < 30 minutes incluse</i>		gratuit	
Cérémonie personnalisée <i>fourniture de salle > 30 min avec moyens audiovisuels</i>	102.50 €	20.50 €	123.00 €
GESTION DES CENDRES			
Fourniture d'urnes cinéraires			
Conservation urnes au-delà 1 mois (/mois sup) <i>conservation urnes au-delà 1 mois par mois supplémentaire</i>	20.83 €	4.17 €	25.00 €
Conservation urnes au-delà 3 mois (/mois sup) <i>conservation urnes au-delà 3 mois par mois supplémentaire</i>	51.67 €	10.33 €	62.00 €
Dispersion cendres au jardin du souvenir (avec famille) <i>avec intervention du Maître de cérémonie</i>	61.67 €	12.33 €	74.00 €
Dispersion cendres pièces ana. Et exhum. (ss cérémonie)	40.83 €	8.17 €	49.00 €
SEPULTURES CINERAIRES			
Cavurne - Concession 15 ans <i>part reversée à la collectivité</i>	98.33 €	19.67 €	118.00 €
Cavurne - Location Cavurne 15 ans <i>fourniture et pose cavurne, travaux, entretien du site, hors marbrerie</i>	880.00 €	176.00 €	1 056.00 €
Cavurne - Concession 30 ans <i>part reversée à la collectivité</i>	195.00 €	39.00 €	234.00 €
Cavurne - Location Cavurne 30 ans <i>fourniture et pose cavurne, travaux, entretien du site, hors marbrerie</i>	1 465.83 €	293.17 €	1 759.00 €
AUTRES PRESTATIONS			
Convivialité, collation simple <i>prix par personne, groupe mini 35</i>	6.67 €	1.33 €	8.00 €
Prestation du Maître de Cérémonie	102.50 €	20.50 €	123.00 €
Location de salle de cérémonie seule <i>cérémonie sans crémation</i>	154.17 €	30.83 €	185.00 €

4.2.2. La révision des tarifs

La révision contractuelle des tarifs a été réalisée le 1^{er} janvier 2022. Les tarifs appliqués à partir de cette date auraient dû être augmentés de 10,95% mais a été jugée trop élevée et pénalisante pour les familles.

Dans un esprit de partenariat bilatéral et de coopération entre votre ville et OGF, et par dérogation à la procédure de révision contractuelle, la révision des tarifs n'a pas été appliquée.

5. PERSPECTIVES 2023

- **Dématérialisation des enquêtes de satisfaction :**

A compter d'avril 2023, OGF met en place pour ces crématoriums un nouvel outil simple et efficient, développé par la société CritizR, qui permet aux familles d'évaluer directement leur satisfaction sur leur smartphone ou leur ordinateur.

Les réponses sont collectées de manière transparente par l'application, sans intervention possible sur les résultats. Une restitution de ces résultats est possible avec beaucoup de précision sur la satisfaction des familles, la recommandation, le délai de réponse de nos collaborateurs.

Cette solution digitale permet de mettre fin aux enquêtes papiers et être ainsi en adéquation avec une démarche en faveur de l'environnement.

ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2022

Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Dotations 2022	Amortiss. cumulés	VNC N
PLOMBERIE DOUCHES	01/03/2018	3 323.17	286	01/01/2042	140	675.30	2 648
BUREAU ETUDES STRUCTURES	01/03/2018	652.15	286	01/01/2042	27	132.51	520
REFACT SAL C FAGNON	01/03/2018	25 730.92	286	01/01/2042	1 084	5 228.51	20 502
BRANCHEMENT AEP	01/03/2018	7 460.61	286	01/01/2042	314	1 516.00	5 945
SOLS SOUPLES	01/03/2018	1 539.36	286	01/01/2042	65	312.70	1 227
CARRELAGES FAIENCES	01/03/2018	56 978.24	286	01/01/2042	2 400	11 577.86	45 400
VERIFICATION INSTAL ELECTRIQUES	01/03/2018	731.71	286	01/01/2042	31	148.70	583
COORDINATION SPS	01/03/2018	3 357.27	286	01/01/2042	141	682.24	2 675
CONTROLE TECHNIQUE CONSUEL	01/03/2018	306.07	286	01/01/2042	13	62.13	244
CONTROLE TECHNIQUE	01/03/2018	8 321.45	286	01/01/2042	351	1 690.91	6 631
ACCESSIBILITE PMR	01/03/2018	478.24	286	01/01/2042	20	97.15	381
REGUL ARCHI AVANCE	01/03/2018	1 434.73	286	01/01/2042	60	291.58	1 143
DOUBLAGE CLOISONS PLAFONDS PEINTURE	01/03/2018	65 561.42	286	01/01/2042	2 762	13 322.01	52 239
TELEPHONIE	01/03/2018	1 477.00	286	01/01/2042	62	300.01	1 177
MENUISERIE	01/03/2018	56 924.57	286	01/01/2042	2 398	11 567.01	45 358
CVC PLOMBERIE	01/03/2018	111 335.22	286	01/01/2042	4 690	22 623.16	88 712
ECLAIRAGE ENSEIGNE	01/03/2018	1 729.09	286	01/01/2042	73	351.36	1 378
ELECTRICITE	01/03/2018	100 933.79	286	01/01/2042	4 252	20 509.61	80 424
RACCORDEMENT GRDF	01/03/2018	1 129.54	286	01/01/2042	48	229.57	900
VRD ESPACES VERTS	01/03/2018	128 903.31	286	01/01/2042	5 430	26 192.99	102 710
REMBLAI SUPPORT DE FONDATIONS	01/03/2018	111 905.05	286	01/01/2042	4 712	22 781.20	89 124
TERRASSEMENT PLATEFORME	01/03/2018	50 749.04	286	01/01/2042	2 138	10 312.07	40 437
RACCORDEMENT ERDF	01/03/2018	2 886.19	286	01/01/2042	122	586.41	2 300
HONORAIRES	01/03/2018	18 846.93	286	01/01/2042	794	3 829.67	15 017
PILOTAGE+GROS OEUVRE+CHARPENTE+BARD	01/03/2018	611 255.43	286	01/01/2042	25 749	124 206.24	487 049
BUREAU ETUDES FLUIDES	01/03/2018	18 846.96	286	01/01/2042	794	3 829.67	15 017
ETUDE THERMIQUE	01/03/2018	1 434.73	286	01/01/2042	60	291.58	1 143
ETUDE IMPACT	01/03/2018	2 097.14	286	01/01/2042	88	426.96	1 670
BUREAU ETUDES STRUCTURE	01/03/2018	14 425.39	286	01/01/2042	608	2 931.22	11 494
ETUDE IMPACT	01/03/2018	4 112.90	286	01/01/2042	173	835.72	3 277
BUREAU ETUDES STRUCTURE	01/03/2018	72 874.80	286	01/01/2042	3 070	14 808.04	58 067
LIGNE DE FILTRATION	01/03/2018	240 717.09	286	01/01/2042	10 140	48 913.35	191 804
JOURS IMMOBILISES	01/03/2018	334.82	91	01/10/2025	44	213.46	121
JOURS IMMOBILISES	01/03/2018	1 697.93	88	01/07/2025	232	1 119.39	579
EXTINCTEURS	01/03/2018	864.33	83	01/02/2025	125	604.14	260
DECORATION CADRE	01/03/2018	895.21	83	01/02/2025	129	625.78	269
JOURS IMMOBILISES	01/03/2018	1 955.79	83	01/02/2025	283	1 367.09	589
MUR VEGETAL	01/03/2018	1 845.76	83	01/02/2025	267	1 290.22	556
POSE TABLEAUX, PENDULES, POUBELLES	01/03/2018	329.78	83	01/02/2025	48	230.45	99
STORES	01/03/2018	4 841.17	83	01/02/2025	700	3 384.09	1 457
SIGNALTIQUE	01/03/2018	913.38	90	01/09/2025	122	588.81	325
INTERIM	01/03/2018	382.59	83	01/02/2025	55	267.42	115
CONCOURS CREMA	01/03/2018	1 434.73	83	01/02/2025	207	1 002.94	432
TONDEUSE ALIZE 12.5KH	31/05/2018	2 075.00	120	31/05/2028	208	951.50	1 124
CHARIOT ELEVATEUR	01/03/2018	3 010.31	107	01/02/2027	338	1 632.24	1 378
STRUCTURE FOUR	01/03/2018	160 039.60	286	01/01/2042	6 742	32 517.81	127 522
REBRIQUETAGE LONG	01/03/2018	46 636.74	95	01/02/2026	5 891	28 482.31	18 154
PC DELL OPTIPLEX 3040	01/03/2018	373.99	44	01/11/2021	0	373.99	0
IMPRIMANTE CANON	01/03/2018	653.74	34	01/01/2021	0	653.74	0
EQUIP AUDIOVISUEL	01/03/2018	9 229.92	107	01/02/2027	1 035	5 004.77	4 225
MOBILIER	01/03/2018	29 699.01	107	01/02/2027	3 331	16 103.84	13 595
MOBILIER EXTERIEUR	01/03/2018	3 259.16	107	01/02/2027	366	1 767.22	1 492
MARKIT 828 : (DMQE - C) 1 Samsung Galaxy A20E - Double SIM 4G LTE - 32 Go	01/10/2019	149.42	24	01/10/2021	0	149.42	0
CATAFALQUE CFREMONIE	19/12/2018	608.39	120	19/12/2028	61	245.28	363
COMPLEMENT ETUDES STRUCTURE	01/04/2018	10 900.00	285	01/01/2042	461	2 183.67	8 716
COMPLEMENT TERRASSEMENT PLATEFORME	01/04/2018	17 633.13	285	01/01/2042	745	3 532.55	14 101
COMPLEMENT CARRELAGE FAIENCE	01/04/2018	4 929.03	285	01/01/2042	208	987.30	3 942
DEFIBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	972.62	48	01/04/2025	243	425.46	547
TOTAL AMORTISSEMENTS TECHNIQUES		2 034 125.06			94 648.76	456 968.33	1 577 156.73

